

Certification complémentaire
Mention « arts cinéma-audiovisuel »
Rapport de jury session 2019

Composition du jury :

Présidente : Anne Faurie-Herbert, IA-IPR de Lettres, chargée du suivi des enseignements de cinéma-audiovisuel pour l'académie de Toulouse.

Membres du jury :

Isabelle Labrouillère, professeure, ENSAV – présidente de commission.

Salem Tlemsani, professeur Lettres-Histoire LP François Camel, SAINT-GIRONS, chargé de mission à la Cinémathèque de Toulouse.

Isabelle Vaillon, professeur de philosophie, lycée Pierre Mendès France, VIC EN BIGORRE.

Brigitte Quilhot-Gesseaume, IA-IPR de Lettres, DAAC – présidente de commission.

Séverine Pinaud, professeure de Lettres - Lycée des Arènes, TOULOUSE.

Présentation de l'épreuve :

Procédure d'inscription et textes de références :

Pour connaître précisément l'épreuve, on se réfèrera aux liens suivants :

→ L' Arrêté du 23 décembre 2003 modifié est consultable sur le site :

<https://www.legifrance.gouv.fr>.

→ B.O. n°39 du 28 octobre 2004.

→ L'organisation de chaque nouvelle session fait l'objet d'une circulaire publiée en septembre et diffusée sur le site de l'académie de Toulouse :

<http://www.ac-toulouse.fr/cid73647/examen-de-la-certification-complementaire.html>

La date limite de dépôt du dossier est à respecter impérativement pour que l'inscription soit validée.

L'épreuve orale :

Elle prend appui sur le dossier préalablement envoyé et consulté en amont par les membres de la commission. Ce dossier ou rapport doit préciser :

1. les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger, en rapport avec le cinéma-audiovisuel et le cas échéant la participation à un module complémentaire, suivi lors de l'année de formation professionnelle à l'ESPE,
2. les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles le candidat a pu participer.

3. les travaux effectués à titre personnel ou professionnel,
4. le développement commenté de l'une des expériences, paraissant la plus significative.

D'une durée de trente minutes maximum, elle débute par un **exposé** du candidat, de dix minutes maximum, prenant appui sur :

- sa formation universitaire ou professionnelle, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie,
- son expérience et ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

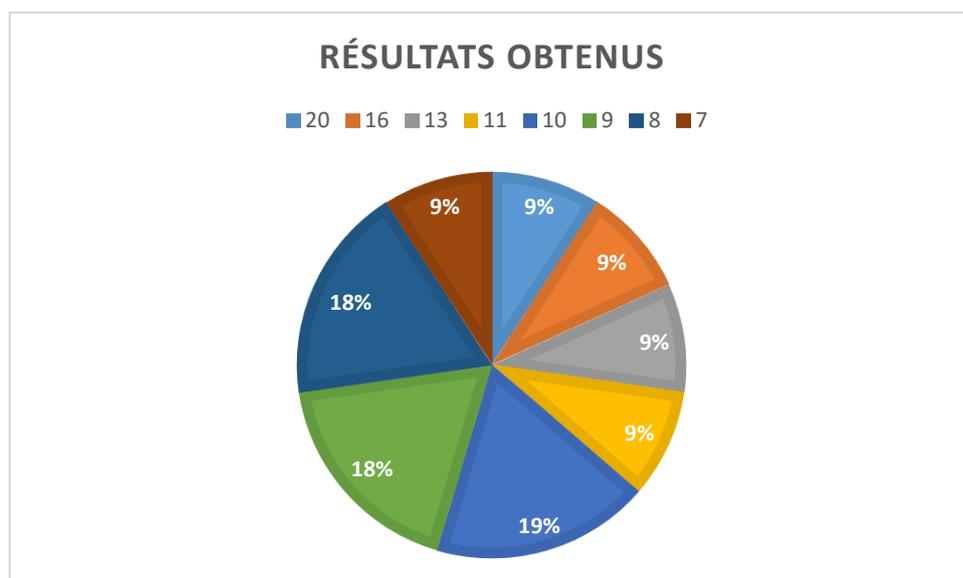
Cet exposé est suivi d'un **entretien** avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum dont l'objet est :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les contenus d'enseignement, les programmes,
- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'une école ou d'un établissement scolaire, d'enseignements ou d'activités en rapport avec le cinéma-audiovisuel.

Bilan de la session 2019 :

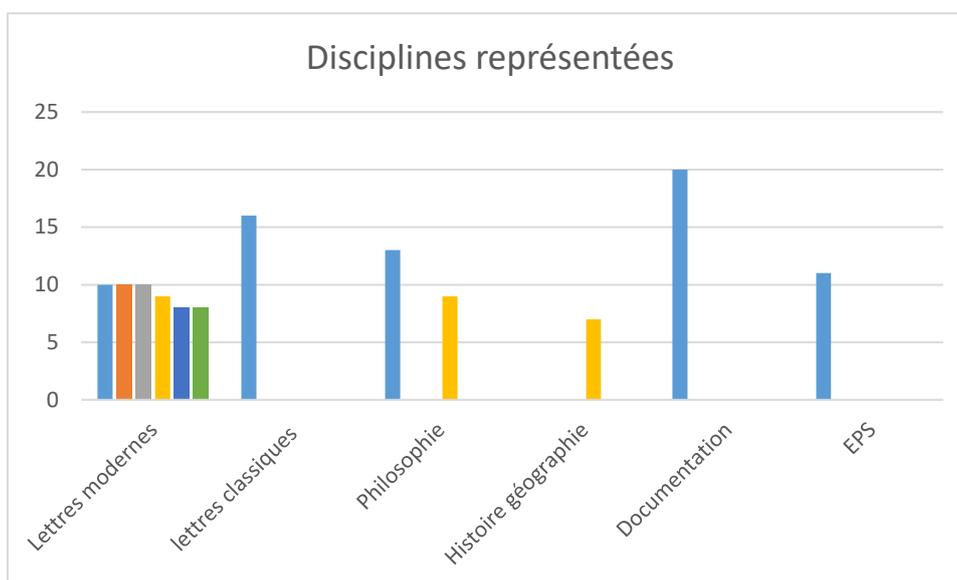
Sur les onze candidats inscrits et présents, 6 ont été admis et 5 refusés soit un taux d'admission de 55 % contre 33,3 % lors de la précédente session. La majorité d'entre eux exercent sur Toulouse ; deux viennent respectivement des départements du Lot (Gourdon) et du Tarn (Gaillac). Parmi les candidats, on compte deux professeurs certifiés stagiaires et deux professeurs agrégés pour une majorité de certifiés.

La moyenne des notes s'élève à 11 avec une amplitude conséquente de 7 à 20.



Si parmi les disciplines d'origine des candidats, les Lettres, classiques et modernes, demeurent les plus représentées (6 sur 11 candidats), on constate que la palette s'élargit avec la présence lors de cette session 2019 de deux professeurs de Philosophie, d'un enseignant d'Histoire-

Géographie, d'un professeur d'EPS et d'un professeur documentaliste. On ne peut que souhaiter que cette évolution se poursuive afin de toucher un large public d'enseignants exerçant tant en collège qu'en lycées.



La place prépondérante de l'audio-visuel aujourd'hui exige en effet une formation spécifique et une validation « de compétences particulières qui ne relèvent pas toujours du champ des concours de recrutement ». La certification complémentaire donne au professeur admis une reconnaissance et une visibilité au sein des établissements ; elle est une invitation à poursuivre sa formation vers **une réactualisation régulière des connaissances et un élargissement de sa culture cinéphilique** ; ce qui contribue au développement professionnel des collègues engagés.

En collège, les programmes en vigueur depuis 2015 et les ajustements de 2018¹ rendent cette formation continue nécessaire, les besoins exprimés par les enseignants en ce sens le confirment. De même **en lycée**, au-delà des nombreux prolongements et projets qui enrichissent la pratique artistique et culturelle des élèves et de l'œuvre cinématographique étudiée dans le cadre de l'objet d'étude « littérature et langages de l'image » en Terminale littéraire, la mise en œuvre à la rentrée 2019, d'enseignements optionnel et de spécialité de cinéma-audiovisuel² s'appuie sur un vivier d'enseignants ayant acquis cette expertise. On n'insistera jamais assez sur l'indispensable lecture et appropriation des textes officiels et des programmes (programmes disciplinaires, ceux relatifs au cinéma-audiovisuel et à l'histoire des arts). On recommande vivement la consultation des nouveaux programmes de « d'enseignement optionnel et de spécialité d'arts de Seconde, Première et Terminale générales et technologiques » publiés au Bulletin officiel, numéro spécial n°1 du 22 janvier 2019.

¹ B.O. n°30 du 26 juillet 2018 - https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=132987

² On recommande vivement la consultation des nouveaux programmes publiés au Bulletin officiel, numéro spécial n°1 du 22 janvier 2019 – http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138119
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=138114

Devenue incontournable, il importe que cette expertise attendue repose sur une maîtrise suffisante de compétences spécifiques que l'obtention de la certification promeut et garantit. En revanche, obtenir cette certification n'équivaut pas systématiquement à la prise en charge de ces enseignements, recrutement qui fait l'objet d'une procédure spécifique, ni à l'ouverture dans l'établissement d'exercice d'un enseignement en cinéma-audiovisuel.

Remarques et conseils :

Le dossier

Bien qu'il ne soit pas évalué, il contribue à nourrir les échanges et doit dessiner la cohérence d'un parcours qui explicite la démarche engagée pour l'obtention de cette certification. On attend, par conséquent, qu'il mette en lumière les éléments saillants et significatifs de ce parcours, de la formation suivie et de l'expérience acquise en cinéma audio-visuel.

Quelques écueils sont à éviter :

- la juxtaposition d'expériences,
- une présentation exclusivement chronologique,
- le seul témoignage, récit d'expériences d'animations ou d'actions pédagogiques, sans analyse associée,
- une approche centrée sur une pratique exclusivement intuitive de cet enseignement.

Malgré la disparité des dossiers (variété des expériences et qualité d'analyse), ceux des candidats les plus sérieux apparaissent denses, soignés et structurés ; ils reflètent souvent la qualité d'une démarche réfléchie et la constante implication dans la mise en œuvre et le rayonnement du cinéma-audiovisuel.

L'exposé

On rappelle à ce propos que l'exposé qui précède l'entretien ne peut être une reprise intégrale du dossier. Les candidats ont tout intérêt à choisir un angle nouveau pour l'exposé qui, sans reprendre stricto sensu les éléments du dossier ni les évincer totalement, propose une analyse précise, plus approfondie de l'un des aspects choisis pour sa pertinence (expérience acquise, réflexion didactique sur les compétences mobilisées et gestes d'introduction au cinéma, sur les attentes et contraintes particulières liées notamment à la présence d'intervenants et au partenariat avec des structures culturelles ...)

Comme lors des précédentes sessions, le jury salue le sérieux, la culture cinématographique avérée et l'engagement de la majorité des candidats tout en insistant sur les exigences qu'une telle certification implique. Ce qui nous incite à déconseiller aux collègues stagiaires, au nombre de deux cette année, de présenter une certification l'année même de leur formation initiale. L'épreuve exige, en effet, une réelle expérience professionnelle et une distance critique indispensables pour cerner les spécificités didactiques propres à cet enseignement artistique.

Le nombre d'admis, en hausse, atteste d'une meilleure préparation de l'exposé (10') et de l'entretien (20'). Parmi les qualités saluées, la clarté de l'exposé structuré alliant de solides connaissances théoriques (tel candidat convoquant l'esthétique de la réception, cet autre celle du cinéma documentaire, l'art du portrait ...) à une mise en œuvre didactique concrète demeure l'une des plus appréciées. Là encore, le jury valorise la rigueur de conception du projet pédagogique exposé, la réflexivité des analyses de pratiques et la qualité des échanges avec les membres de la commission lors de l'entretien. La question des processus de réalisation celle des ressources (logiciel de montage, matériel spécifique ...) et des outils mobilisés dans le cadre des enseignements obligatoires ou facultatifs ne doit pas être négligée.

L'entretien

Les membres des commissions ont, d'ailleurs, été particulièrement sensibles à la capacité de certains candidats à proposer des pistes concrètes ou exemples précis de séquences pédagogiques (analyse de séquences, écriture scénaristique, travail autour de l'image, exercices autour de la bande son ...), à l'attention accordée à la réception des œuvres du patrimoine. La mobilisation de références théoriques habilement prolongées par l'expérience de conduite d'ateliers est à privilégier.

Ainsi, au-delà de la seule cinéphilie et de la maîtrise de l'analyse filmique, on insiste sur la nécessité d'une réflexion plus approfondie concernant :

- ✓ les enjeux spécifiques de l'enseignement cinéma-audiovisuel (articulation entre théorie et pratique, prise en compte de la spécificité du langage cinématographique et des pratiques afférentes, connaissances des programmes et modalités des épreuves au baccalauréat),
- ✓ la place de l'élève dans les démarches pédagogiques proposées et la progression nécessaire à ses apprentissages,
- ✓ l'analyse des pratiques actuelles qui permettent à l'enseignant une formalisation plus rigoureuse de son projet didactique et pédagogique,
- ✓ les modalités d'intervention des professionnels,
- ✓ les conditions de partenariat propres à cet enseignement (quel(s) champ(s) d'intervention ? quelle(s) modalité(s) de concertation ? ...).

De toute évidence, si une expérience antérieure dans l'enseignement du cinéma-audiovisuel est un atout indéniable, elle ne saurait garantir à elle seule la réussite ; la capacité à prendre du recul et à opérer une analyse réflexive sur cette pratique est indispensable.

On s'étonnera dans quelques rares cas d'un usage « illustratif » du médium audiovisuel et parfois d'une absence de « maturation » de la réflexion. L'exposé ne peut se cantonner à l'énumération des actions menées et des formations suivies. Une distinction plus nette entre la démarche de sensibilisation à l'art cinématographique développée dans le cadre d'un parcours d'éducation artistique et culturel et celle de l'enseignement spécifique du cinéma-audiovisuel s'impose. De même, à la question de la fréquentation des salles et des derniers films vus, on remarque l'embarras de certains collègues qui peinent à mentionner des références récentes ou avouent n'avoir recours qu'au streaming. Ces constats demeurent peu représentatifs mais laissent songeurs.

En définitive, cette session a permis de reconnaître et valider l'expérience et le parcours de formation d'enseignants qui, pour certains, se sont avérés d'une grande qualité. Nous encourageons ceux qui ont été ajournés à conserver leur enthousiasme et leur motivation intacts, à poursuivre leur investissement pour promouvoir cet art et son enseignement spécifique. Certaines candidatures méritent de mûrir ; une plus solide expérience pédagogique et l'actualisation des connaissances en matière de théories et de critiques cinématographiques (le site d'Allociné cité ne saurait constituer une source exclusive ni des plus fiables...) seront utiles. A cette fin, on conseillera de consulter l'appréciation communiquée aux candidats non admis par chacune des commissions et de se reporter aux références bibliographiques et sitographiques proposées en annexe 2 ; elles reprennent certaines des références proposées sur le site national du cinéma - Eduscol. Enfin, la consultation régulière de ce site disciplinaire - <http://eduscol.education.fr/cinema> - est fortement conseillée.

Annexes

Annexe 1 - Attentes des examinateurs définies dans le B.O. n°39 du 28 octobre 2004

Elles prennent en compte les critères d'évaluation de l'épreuve définies par le texte de référence (BO n° 39 du 28 octobre 2004). Le jury attend donc des candidats :

- ✓ Des connaissances culturelles et théoriques solides sur l'art cinématographique (esthétique, histoire),
- ✓ La connaissance du développement de l'enseignement du cinéma et de l'audiovisuel dans le système scolaire et des programmes en cours, y compris le programme limitatif de la classe de terminale spécialité,
- ✓ Une réflexion didactique et pédagogique sur l'enseignement du cinéma-audiovisuel nourrie de savoirs universitaires,
- ✓ La capacité à prendre du recul par rapport à ses pratiques actuelles,
- ✓ La capacité à se projeter dans l'enseignement des options de cinéma-audiovisuel
- ✓ La capacité à réfléchir sur l'articulation entre théorie et pratique, réception et production, points fondamentaux des enseignements de cinéma- audiovisuel.

Annexe 2 - Conseils bibliographiques et sitographiques :

Généralités

FREY (Francis), GOLIOT-LÉTÉ (Anne), VANOYE (Francis), *Le cinéma*, Nathan, collection Repères pratiques, 2011

AUMONT (Jacques), BERGALA (Alain), MARIE (Michel), VERNET (Marc), *Esthétique du film, 120 ans de théorie et de cinéma*, 4e édition, Armand Colin, 2016

AUMONT (Jacques), MARIE (Michel), *L'analyse des films*, 3e édition, Armand Colin, 2015

BORDWELL (David), THOMPSON (Kristin), *L'Art du film : une introduction*, De Boeck, collection « Arts et cinéma », 3e édition française, 2014

JULLIER (Laurent), *Analyser un film. De l'émotion à l'interprétation*, Flammarion, 2012

JULLIER (Laurent) Boutang (Adrienne) CLEMOT (Hugo) LE FORESTIER (Laurent) MOINE (Raphaëlle) VANCHERI (Luc), *31 exemples d'analyse filmique commentés*, Armand Colin, 2018.

GARDIES (René) (dir.), *Comprendre le cinéma et les images*, Armand Colin, 2007

DE BAEQUE (Antoine), CHEVALLIER (Philippe), *Dictionnaire de la pensée du cinéma*, P.U.F., collection Quadrige, 2012

BAZIN (André), *Qu'est-ce que le cinéma ?*, Editions du Cerf, 1976

Economie du cinéma :

CRETON (Laurent), *L'économie du cinéma en 50 fiches*, Armand Colin, 5e édition 2016.

Le montage :

AMIEL (Vincent), *Esthétique du montage*, Armand Colin, 3e édition, 2014

Le scénario :

CHION, *Ecrire un scénario*, Cahiers du cinéma, 2011

HUET (Anne), *Le scénario*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006

ROCHE (Anne), TARANGER (Marie-Claude), *L'atelier du scénario. Éléments d'analyse filmique*, Armand Colin, 2005 (1^e édition Nathan/HER 2001)

VANOYE (Francis), *Scénarios modèles, modèles de scénarios*, Armand Colin, 2^e édition 2008

Réalisation et aspects techniques :

HUET (Anne), STRAUSS (Frédéric), *Faire un film*, Cahiers du cinéma, collection Les petits cahiers, 2006

Editions Scope / Maison du film court, collection « Tournage » : *Raconter en images, ou l'art du montage ; Savoir optimiser un scénario ; Guide pratique du storyboard ; Guide pratique de la musique de film ; Réaliser et diffuser en numérique ; Savoir rédiger et présenter son scénario ; Produire des courts métrages*

Editions La Fémis, collection « écrits / écrans » : *Leçons de mise en scène ; Exercice du scénario ; Pratique du montage ; Techniques du scénario ; L'assistant réalisateur ; Optiques et prise de vue ; Initiation au son.*

Enfin, la consultation régulière du site disciplinaire - <http://eduscol.education.fr/cinema> - est fortement conseillée.